

## Délibérations du 30 septembre 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 30 septembre, 9h**, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

**Collège A** : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Flora PULCE

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Quentin LAURISSE, Sam TROUILLOUD

**Représenté.es** : Emilie VAYRE, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Eve ROTHBERG, Clémence FROGER

**Invité.es** : Arnaud de ROCHEGONDE, Elhadj DIALLO, Juliette BONNET, Reza HADJIKHANI, Philippe POLOME, Sébastien VALIN, Laurence ROCHER, Marie FARE, Dario MARCHIORI

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Marielle PIERRON, Andrea CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

## INFORMATIONS ET ECHANGES

### 01 – Actualités de l'établissement

#### Étudiant.es sans fac :

Une délégation du mouvement des sans-facs est reçue pour débattre avec les élu.es des difficultés d'inscriptions d'un certain nombre d'étudiant.es en lien avec Parcoursup / la sélection en M1.

Le collectif constate une dégradation des conditions d'accès aux études supérieures : « avec une sélection dès l'entrée en licence et qui se poursuit en master. La tendance montre que le problème découle d'un manque de moyens humains comme financiers. Le résultat est que les universités sélectionnent de plus en plus les candidats. Avant cela, chaque lycéen avec le bac en poche se retrouvait avec une admission. »

Les demandes sont toutes examinées par les composantes en suivant le principe d'égalité de traitement, parce qu'il y a d'autres demandes de recours que celles du collectif. Pour Parcoursup, les étudiant.es en liste d'attente sont placé.es en priorité, aucune place n'est laissée vacante, certaines filières sont particulièrement en tension et il n'y a pas les moyens

d'ajouter plus de places. Concernant les Masters, 200 demandes de saisines d'ancien.nes étudiant.es Lyon 2 ont été traitées, 50 ont été acceptées (dont environ 30 en faculté de Droit), ce chiffre est plus élevé que l'année passée.

Soutien d'un élu CGT aux étudiant.es sans-fac.

#### Fermeture du bâtiment L sur le campus PDA :

Il est ensuite fait un point sur les capacités d'accueil de l'établissement, les difficultés liées à la fermeture du bâtiment L (campus Porte des Alpes) et la proposition qui devait être votée en CA du 23 septembre 2022 de réduire de 500 places les capacités d'accueil en L1 l'année prochaine.

#### Inscriptions 2022-2023 :

En L1, 5 469 étudiant.es inscrit.es pour 5 501 attendu.es. En M1 les inscriptions se terminent ce soir, saisines en cours (34% de saisines en moins par rapport à l'an dernier : Lyon 2 reste cependant l'université de l'académie avec le plus grand nombre de saisines, environ 200). Peu de problèmes de capacités d'accueil sauf pour les filières en tension : psychologie (L1/M1), science politique (L1), droit (M1).

#### Plateforme de candidature pour les M1 :

Confirmation par la ministre qu'il y aura bien une plateforme unique de candidature pour l'accès en M1 l'année prochaine, avec un calendrier unique pour FI et FA. Les informations sur les masters seront affichées en février, les candidatures se feront en mars, l'examen des candidatures en avril-mai, et les résultats devraient être publiés vers le 15 juin. Il s'agit d'un outil de gestion des places ; volonté de la ministre de ne pas y ajouter d'outil de classement par notes, comme sur Parcoursup. La question n'est pas encore tranchée de savoir s'il y aura une phase complémentaire. Les saisines sont bien maintenues. Les étudiants devront valider un vœu unique avant le 26 juillet.

#### Rentrée 2022-2023 :

Difficultés liées au retard pris dans les modélisations de maquettes : actuellement, des cours ne sont pas modélisés, et donc non accessibles sur ADE et Moodle. Les modélisations se poursuivent jusqu'à fin novembre. Les inscriptions par IPWeb, nouveauté en L1 et L2 se sont globalement bien passées.

#### Protestation formelle des élu.es :

Les conditions de travail des administratif.ves et des enseignant.es ne sont pas acceptables : problèmes techniques pour l'application OSE, saisie chronophage des MCCC dans le nouvel outil, les composantes n'ont pas suffisamment de ressources pour traiter l'ensemble des missions.

L'organisation des créneaux pose problème aux étudiant.es qui n'ont pas forcément le temps d'aller d'un campus à l'autre ou de prendre une pause déjeuner. La suppression de la pause entre 2 créneaux entraîne des retards en cours.

### **MOTION SOBRIETE ENERGETIQUE**

#### **Motion sobriété énergétique :**

##### Intervention de Laurence ROCHER - VP Transition écologique et campus :

Présentation du contexte de la motion de soutien aux conditions d'études et aux conditions de vie des étudiant.es dans le contexte de crise énergétique, votée en CA le 23 septembre et qui est proposée aux élu.es de la CFVU.

Les élu.es soulignent la vétusté des infrastructures de l'Université Lumière Lyon 2, notamment de certains bâtiments sur le campus PDA : mauvaise isolation thermique, thermostats dysfonctionnels, maintenance insuffisante.

Sébastien VALIN, directeur du SUAPS, souligne que les locaux sportifs sont parmi les moins performants énergétiquement, leur remise aux normes permettrait de fortes économies.

Demande d'un élu que le CHSCT se réunisse pour examiner cette question. Le sujet sera bien abordé dans les futures instances dédiées à ces sujets.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>19</b> Vote 01 – Adoption	19	0	0	0

## ADOPTIONS

### REGLEMENT DES ETUDES : ANNEXE 7 VAE

#### 02 – Règlement des études : Annexe 7 VAE

Le règlement général des études 2022-2026 a été adopté à la CFVU du 24 juin 2022. Il est divisé en 14 Chapitres et 12 annexes.

#### Présentation à la CFVU du 30 septembre 2022 de l'annexe ANNEXE 7 - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) :

Ce texte a pour objet de fixer les règles applicables à l'ensemble des diplômés nationaux de l'Université Lumière Lyon 2 ou inscrits au RNCP, excepté les diplômés universitaires.

Il tient compte des derniers textes parus et transposés dans les codes (cf. décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017).

Sa mise en œuvre relève de la Cellule Validation des Acquis de l'Expérience pour l'ensemble des composantes à l'exception de l'I.U.T. qui, en liaison avec celle-ci, assurera pour ses candidat.es, l'accueil, l'organisation de la procédure et la gestion comptable.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>18</b> Vote 02 – Adoption	14	0	4	0

## MCCC

#### 03 – MCCC

Les MCCC sont publiées par la Direction de la Formation sur le site institutionnel : Examens et Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC), elles sont automatiquement multi-publiées sur les sites des composantes.

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'année universitaire 2022/2023. Les s MCCC sont classées par composante et par niveau :

- 03.01\_MCCC 2022-2023 Faculté de Droit

- 03.02\_MCCC 2022-2023 ICOM
- 03.04\_MCCC 2022-2023 Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation
- 03.06\_MCCC 2022-2023 Institut d'études du travail de Lyon
- 03.07\_MCCC 2022-2023 Anthropologie, Sociologie et Science Politique
- 03.08\_MCCC 2022-2023 UFR Langues
- 03.09\_MCCC 2022-2023 Lettres, Science du langage et Art
- 03.10\_MCCC 2022-2023 UFR SEG
- 03.11\_MCCC 2022-2023 UFR T&T
- 03.12\_MCCC TIC - transversal
- 03.14\_MCCC Enseignement d'Ouverture

Les MCCC de l'institut de Psychologie sont retirées des votes à la demande de la composante.

A la demande des élu.es, les MCCC de la Faculté de Droit ont fait l'objet d'un vote à part.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>18</b> Vote 03 – Adoption Vote 04 – Refus	<b>Vote 03 : Tous les documents sauf 03.01_MCCC Faculté de Droit</b>			
	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Vote 04 : document 03.01_MCCC Faculté de Droit</b>			
	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

Fait à Lyon, le 30 septembre 2022

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

